L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

AGENCE DE L'*ABEILLE*.

M. JUST COMES, domicilié à Donaldsonville, est notre agent pour toutes les Paroisses riveraines du Mississipi, de la Nlle-Orléans à Bâton-Rouge.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs: le bateau à vapeur "Fanny Pearson," actuellement au Nouveau Bassin.

Par G. Léaumont—à 10 heures du matin, marchandises avariées, vente par ordre des assureurs, pour compte de qui il appartiendra, cinq cents lots de marchandises sèches avariées, sauvés du dernier incendie de la rue du Canal, étant une partie du stock de Thomas C. Payan.

Par Gardner Smith, Yelser & Co—au coin des rues Magasins et Lafayette, des cheminées de lampes, et des chapeaux des Etats-Unis.

Par A. Feiber—à sa salle d'encan, marchandises sèches, habillements, lingerie, chaussures, chapeaux, coutellerie, &c.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, grande vente sans réserve, de 700 lots de marchandises sèches et notions.

Par Heerman & Kingston—au magasin encoignure Commune et Franklin, le contenu de ce magasin consistant en meubles.

Par D. E. Morphy—à 10 heures, au magasin de Darcy & Wheeler, 70 rue du Canal, malles et meubles de chambre à coucher.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, vente de Syndic, de propriétés de valeur et améliorées, dans le Deuxième District de cette ville, dont les descriptions sont données dans l'annonce. De plus, à 11 heures, sur le Chemin de la Métairie, Half-way House, trente vaches laitières de race kentuckienne.

☞ Achetez vos confiseries chez M. Ernest Turpin, 23 Vieille Levée.

☞ ATTENTION! —Le bateau à vapeur "Fanny Pearson," à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif du bateau à vapeur "Fanny Pearson," ensemble avec sa machine, ses meubles, &c.

L'affaire de Baltimore.

Les partisans du suffrage universel pour les nègres et du suffrage restreint pour les blancs, viennent d'opérer à Baltimore un mouvement d'élans qui semble avoir dérouté leurs adversaires. C'est un tour de coquinerie sans pareil, mais qui, dans son genre, n'en est pas moins un trait de génie.

Les commissaires de police nommés par le gouverneur Swann, du Maryland, en remplacement de ceux qu'il avait destitués, semblaient devoir ne rencontrer aucune résistance sérieuse pour entrer dans l'exercice de leurs fonctions. Ils avaient l'appui de l'exécutif de l'Etat, et celui de l'administration à Washington, ils étaient, en outre, appuyés moralement par la présence des troupes fédérales et par celle du général Grant. Il était naturel de penser que les commissaires révoqués renonceraient à provoquer un conflit et céderaient leurs places. Aussi, grande a dû être la surprise des citoyens de Baltimore quand la nouvelle se répandit que les nouveaux commissaires venaient d'être arrêtés par ordre d'un juge et mis en prison ainsi que le shérif de la ville. L'arrestation avait eu lieu sur un mandat du juge radical Bond, sur l'accusation portée contre les commissaires sous prétexte qu'ils tentaient de troubler la paix publique. Les radicaux avaient silencieusement tissé leur toile et, au moment où les commissaires croyaient n'avoir plus qu'à prendre possession de leurs bureaux, ils se trouvèrent enlacés et placés entre quatre murs.

Nous reproduisons plus loin les dépêches qui ont paru dans notre édition d'hier et qui rendent compte de cet incident inattendu. Les avocats des prisonniers ont annoncé qu'ils prendraient un mandat d'*habeas corpus*, et il n'est pas douteux que, s'il y a un seul juge impartial à Baltimore, les commissaires ne soient promptement remis en liberté. Mais voici le beau de l'affaire. L'arrestation a eu lieu le samedi; le dimanche, les cours sont fermées, et l'élection a lieu le mardi. Or, en admettant que la question judiciaire soit décidée le lundi, ce qui est peu probable, car il est facile de soulever incident sur incident, il sera impossible aux nouveaux commissaires d'organiser les bureaux d'élection à temps pour recevoir les votes. Les anciens bureaux sont toujours en possession des juges nommés par les anciens commissaires, et ces juges refuseront encore une fois de recevoir les votes des conservateurs.

Les radicaux comptent, par cette manœuvre, emporter l'élection, très importante, puisqu'il s'agit d'élire une nouvelle législature qui aura à désigner un sénateur des Etats Unis, et qui sera appelée à juger la conduite du gouverneur précisément dans l'affaire des commissaires. Nous ignorons quel moyen emploieront le gouverneur et les commissaires nommés par lui pour empêcher ce résultat. Les procédures légales leur feront perdre un temps précieux; mais s'ils veulent obtenir le concours des forces fédérales, en cas de conflit, il faut qu'ils respectent scrupuleusement la légalité. Le mandat du juge Bond est un odieux abus de pouvoir, cela est évident; mais c'est un mandat revêtu de la forme légale et qui ne peut être attaqué que dans les formes légales.

Le meilleur moyen serait que le gouverneur nommât immédiatement deux autres commissaires et que ceux-ci procédassent mardi matin, à la prise de possession des bureaux avec une force suffisante pour rendre toute résistance inutile, et y établissent des juges d'élection pour recevoir les votes. Les anciens commissaires, qui n'ont plus aucun caractère légal, menacent réellement, par leur résistance, de troubler la paix publique, et ce sont eux qui auraient dû être arrêtés et emprisonnés sous cette accusation; mais il paraît que le juge de la Cour criminelle et l'avocat de l'Etat sont des radicaux, et ils ont trouvé plaisant de renverser la décision du gouverneur par une perversion flagrante des faits.

Tel est actuellement l'état des choses et il est assez difficile de prévoir ce qui se passera le jour de l'élection. On comprend quelle peut être l'indignation d'une population aussi nombreuse que celle de Baltimore, qu'une poignée de factieux veut priver de ses droits politiques. Elle a pu patienter tant que la loi martiale a pesé sur elle, mais aujourd'hui qu'il lui est permis de relever la tête, elle ne peut sans honte continuer à subir le joug qu'il a plu à une infime minorité de lui imposer. Il est temps que le peuple du Maryland fasse connaître ses véritables sentiments et se lave de la souillure que lui ont infligée de prétendus mandataires qui n'avaient aucune autorité pour parler en son nom.

DEPECHE DE M. SEWARD EN FAVEUR DES FÉNIENS CONDAMNÉS.

Voici le texte de la dépêche de M. Seward, mentionnée par le télégraphe.

Département d'Etat, 27 octobre.

Monsieur:—Il est parvenu à notre connaissance que James Lynch et John McMahon avaient été reconnus coupables devant une cour coloniale du Canada et condamnés à mort, sous l'inculpation d'avoir participé, comme citoyens des Etats-Unis, à l'attaque qui a été faite en juin dernier sur le fort Erie. Il est à peine besoin d'appeler votre attention sur ce fait que la dignité nationale, le devoir et l'honneur obligent les Etats-Unis à rechercher si la légalité, la justice et la régularité ont été observées dans le procès qui vient d'avoir lieu. Après un examen minutieux de la cause, nous aurons sans doute à faire part au gouvernement de S. M. de telles opinions que le Président jugera à propos d'émettre. Dans ce but, le consul des Etats-Unis à Toronto a reçu l'ordre aujourd'hui, de demander, pour l'information de ce département, une copie des pièces du procès et du jugement de Lynch et de McMahon, ainsi que tous les procès et jugements de même nature qui pourront avoir lieu ultérieurement au Canada. Bien que le gouvernement ait l'intention de n'apporter aucun retard à l'examen des pièces qui lui seront soumises, il peut arriver cependant que des incidents imprévus causent des retards également imprévus. J'ai donc l'honneur de vous prier de faire telles démarches qui vous paraîtront nécessaires pour que les demandes de notre consul soient promptement prises en considération.

Le Président a l'espoir et il m'invite à vous l'exprimer en son nom, que non-seulement le gouvernement de S. M. accueillera favorablement la demande que je viens de faire, mais qu'il jugera à propos d'examiner de son côté les pièces du dit procès, en tenant compte des droits des Etats-Unis et du maintien des bonnes relations qui existent entre les deux pays. Les relations sont toujours d'une nature difficile et délicate entre des Etats qui confinent l'un à l'autre sans être séparés par des frontières infranchissables. Pour cette raison, il serait très agréable au Président de recevoir l'assurance que l'exécution de la sentence prononcée contre les deux personnes reconnues coupables soit suspendue, si le prétexte de cette suspension n'a rien de contraire avec les observations présentées plus haut.

En terminant, je crois de mon devoir de dire que les offenses qui ont donné lieu à ces procès sont essentiellement politiques de leur nature. C'est l'opinion de ce gouvernement qu'une bonne et saine politique doit s'accorder avec les meilleures impulsions d'une nature bienfaisante pour recommander la douceur, l'amnistie et le pardon dans les circonstances présentes. Cette suggestion est présentée avec d'autant plus de liberté et de sincérité qu'elle nous a été faite dans notre récente guerre civile par tous les gouvernements et par toutes les publications de l'Europe, et par aucun d'eux avec plus de franchise et de désintéressement que par le gouvernement et les hommes d'Etat de l'Angleterre. Je suis certain que vous [illegible] verez ces recommandations en parfaite harmonie avec toutes les suggestions et les représentations que ce gouvernement a adressées à celui de S. M. relativement aux agressions qui ont été faites sur la frontière canadienne, ainsi qu'avec l'attitude que ce gouvernement a cru juste, sage et prudent de prendre à l'égard de la violation de ses propres lois de neutralité....

Je suis, &c., W. H. SEWARD.

Revue Européenne.

FRANCE.

On lit dans le *Moniteur du Soir*:

"Certains journaux ont annoncé que la légion romaine formée à Antibes par les soins du gouvernement français et mise par lui à la disposition du pape, portait la cocarde tricolore française. Cette information est entièrement inexacte. La nouvelle légion, comme tous les autres corps de l'armée pontificale, a arboré la cocarde et le drapeau du saint-père."

Une dépêche de Mende annonce que le général de Failly a visité, dans la journée du 14 octobre, les maisons et les usines de la partie basse de la ville qui a été inondée, et a porté des secours, au nom de l'empereur, aux ouvriers et aux indigents. La population l'a accueilli avec des témoignages de la plus vive reconnaissance.

La soirée a été marquée par une démonstration toute spontanée: la musique municipale, suivie de plusieurs milliers de personnes, s'est rendue à la préfecture pour saluer l'envoyé de l'empereur. Quand le général a paru, les cris de *Vive l'empereur!* ont retenti à plusieurs reprises et ont également suivi les paroles qu'il a prononcées. Le général du Failly continue sa visite dans la vallée du Lot en amont.

Le bruit courait à Paris que les Etats Unis voulaient annexer St-Domingue. La Bourse fermait le 17 à 68 f. 72 c.

ITALIE.

Les troupes italiennes sont entrées dans Vérone. Le quadrilatère est maintenant tout entier hors des mains de l'Autriche.

Les dernières prévisions de la presse florentine et turinoise au sujet de l'entrée des troupes italiennes à Venise ne se sont pas encore réalisées. C'est seulement le 19 qu'elles ont dû prendre possession de cette ville. La remise de la Vénétie n'a pu avoir lieu que le 20. C'est la date qui avait été primitivement fixée. L'ouverture du vote sur le plébiscite était toujours indiquée pour le 21.

Des troubles ont eu lieu à Vérone avant l'évacuation. Le *Pays* dit à ce sujet:

"Voici quelques détails sur les derniers événements de Vérone: Dans la soirée du 5, une bande de jeunes gens parcourut la ville en criant: *Fuori le bandiere! Fuori illumi!* En un clin d'œil les maisons furent illuminées, et la foule se précipitant sur la Piazza Bra se mit à hurler devant le café militaire: Vive l'Italie! Vive notre roi! A bas les étrangers! Chassons les Autrichiens! Les officiers impériaux qui se trouvaient dans le café durent dégainer pour se défendre, et une échauffourée s'engagea entre eux et la populace. Un officier autrichien fut tué et plusieurs abattus à coups de bâton. De leur côté les Italiens eurent trois tués et quelques blessés. Enfin la troupe arriva et une charge à la baïonnette dispersa la foule. Le lendemain matin le général Jacobs proclama l'état de siége, et depuis la tranquillité n'a cessé d'être parfaite dans la ville."

Le général Menabrea a reçu du comte de Mensdorff la fameuse couronne de fer. L'ambassadeur italien a remis en même temps au gouvernement autrichien une somme de 87 millions et demi, conformément aux stipulations du traité de paix conclu entre l'Italie et l'Autriche.

L'Italie est tout entière à deux procès qui ont commencé: celui de l'amiral Persano et celui des insurgés de Palerme.

PRUSSE.

Le gouvernement a décidé de réorganiser l'administration de la province rhénane, agrandie de quelques nouveaux districts. Elle comptera à l'avenir deux présidents ou préfets qui auront leur siége à Dusseldorf et à Coblentz.

Les annexés continuent à ne pas être satisfaits de leur nouvelle condition. A la patente d'annexion, Hanovre a répondu par une démonstration d'une signification manifestement hostile. Le jour même de la publication du manifeste royal, tous les magasins ont été tenus fermés en signe de deuil public. Les dames ont paru habillées de noir; les couleurs prussiennes n'ont brillé qu'à la façade des édifices publics. Un seul particulier a arboré le drapeau noir et blanc! A Wiesbaden, à Francfort, les choses se sont passées de la même manière. Les principales familles de Francfort sont toujours décidées à émigrer.

La *Nouvelle Gazette allemande* assure que le cabinet prussien a fait présenter tout récemment à La Haye, au sujet de l'affaire du Luxembourg, une Note ayant presque le caractère d'un ultimatum, portant que le gouvernement des Pays-Bas est fermement résolu à ne point céder, et qu'il attendra sans crainte que la Prusse mette ses menaces à exécution.

Dans une assemblée très nombreuse qui a eu lieu à Dresde, il a été résolu à l'unanimité de protester contre l'entretien à l'étranger, aux frais du pays, des troupes saxonnes, bien que, la guerre étant terminée, le but pour lequel les crédits militaires avaient été votés ait cessé d'exister.

L'assemblée a ajourné la discussion d'une motion proposant de constituer une représentation loyal du pays, afin de hâter la conclusion de la paix.

On se préoccupe dans les cercles politiques de la situation en Allemagne, qui semble accentuer de plus en plus ainsi bien l'ambition prussienne que l'antagonisme persistant des cabinets de Vienne et de Berlin. La Bourse est inquiète, et la situation lui paraît bien tendue entre l'Autriche et la Prusse.

AUTRICHE ET RUSSIE.

La réunion de la diète hongroise reste fixée au 15 novembre. Les feuilles gouvernementales de Vienne espèrent que cette session sera décisive dans le sens d'un rapprochement entre l'empereur François Joseph et la Hongrie. On dit que les Croates et les Tchèques feront une vive opposition à la combinaison du dualisme; mais leur opposition ne peut que rester sans résultat contre les résolutions irrévocablement arrêtées depuis que les Allemands et les Polonais de l'empire y ont donné leur adhésion.

Au commencement de décembre, les diètes allemandes slaves entreront, à leur tour, en activité.

On assure que le calendrier grégorien sera mis en usage en Pologne à partir du 1er janvier. On dit aussi que l'ukase ordonnant l'incorporation de la Pologne à la Russie et la suppression des frontières qui les séparent est prêt, et sera bientôt public. Il sera, dit-on, précédé de ces mots:

"L'empereur, oubliant le passé, a résolu de faire participer les Polonais aux droits et prérogatives de ses autres sujets."

CANDIE.

L'affaire de Crête touche à sa fin. Le général Kalergis lui-même a fortement engagé les Candiotes à s'abstenir de tout acte de révolte et à ne recourir qu'aux moyens pacifiques pour se faire rendre justice. Un moment, on a pu craindre que l'insurrection crétoise ne fût soutenue par le gouvernement hellénique et ne devînt en Orient le signal d'une conflagration générale qui eût servi surtout les intérêts et les convoitises de la Russie.

"Heureusement, dit le *Pays*, la fermeté et la netteté de langage que M. le marquis de Moustier a tenu à Athènes a prévenu ces redoutables éventualités en décourageant du même coup le gouvernement hellénique et l'insurrection crétoise. On assure que la Porte, qui se montre très conciliante, a offert aux insurgés candiotes une amnistie qui aurait été acceptée. Ainsi tout serait fini de ce côté aussi, grâce à la politique de la France."

ANGLETERRE.

Voici déjà le commencement de la fin pour le cabinet tory. On assure qu'une circulaire a été adressée aux agents du parti conservateur dans tout le Royaume-Uni, leur enjoignant de donner une attention toute spéciale aux nouveaux inscrits dans les registres électoraux pour l'année 1866-1867, attendu qu'un appel sera fait au pays vers le printemps prochain. "Jusqu'à présent, dit le *Star*, nous n'avons pas lieu de croire que les recherches des dits agents aient beaucoup profité au parti qu'ils représentent."

Le roi Georges de Hanovre est attendu en Angleterre. La reine lui a offert comme résidence le château de Claremont.

TROUPE ITALIENNE—C'est ce soir qu'ont lieu les débuts de la troupe italienne de Max Strakosch, au Théâtre St Charles. On donnera *Il Trovatore*, grand opéra en 4 actes, de Verdi, chanté par Mmes Ghioni, Patti-Strakosch, et MM. Irfre, Marra et Coletti.

THEATRE D'ORLÉANS.—On donnera, demain mardi, à ce théâtre, *Le Livre III Chapitre 1er*, comédie en 1 acte, *Bruno le Fileur*, comédie vaudeville en 2 actes, et les *Deux Timides*, vaudeville en 1 acte, trois bonnes pièces et qui méritent l'attention.

L'EXPOSITION.—Mercredi, 7 du courant, seront vendus à l'encan, au bureau de l'association, par le ministère de MM. Nelligan et Nash, tous les priviléges qui accompagnent la tenue d'une barre et de hangars, etc., comme à l'époque des courses aux Fair Grounds, et lundi, 12 du courant, seront vendus tous les hangards et stalles pour la vente des pâtisseries, vins, comestibles, etc. Les industriels sont prévenus qu'il n'y aura que trois barres pour toute la foire. Elles seront par conséquent très lucratives. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce de ce jour.

☞ Réunir la qualité au bon marché est quelquefois un problème difficile à résoudre. M. A. Bihaud l'a résolu dans la fabrication de savon. Les marchands qui achèteront ce savon pour le revendre, et les consommateurs qui voudront l'essayer, en seront complétement satisfaits. M. S. Hesse, rue Tchoupitoulas No 3, est l'agent pour la vente de ce savon. 2

—Nous apprenons que le docteur Oriard, médecin homœopathe de Paris, récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans, va s'y fixer. Le docteur Oriard, ex-rédacteur en chef du *Propagateur Homœopathique* (journal de Paris) et auteur d'un traité pratique de médecine homœopathique, est connu par ses écrits pour la défense et la propagation de la nouvelle méthode médicale.

TRANSFERT DE BUREAUX.—La COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIQUE de la Nouvelle-Orléans, vient de transporter ses bureaux au No 19 de la rue du Camp, local occupé tout récemment par MM. Smith, Newman & Co. Cette compagnie qui n'a cessé de prospérer sous la présidence de M. E. Rigney, assisté de M. H. P. Janvier, secrétaire, continuera à délivrer des polices d'assurance sur les risques du feu, de la mer et des rivières, aux conditions les plus libérales.

☞ Chaque bouteille de BAUME PECTORAL DE MARSDEN porte la garantie qu'elle guérira tout cas de pleurésie, de toux, de grippe ou d'asthme. Les agents du Dr. Marsden sont chargés de rembourser l'argent toutes les fois que ce remède aura manqué de produire l'effet attendu, c'est-à-dire aura manqué d'opérer la guérison.

POSTSCRIPT.

PAR LE TELEGRAPHE

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Continuation de l'affaire des Commissaires.

Le Gouv. Swann, M. Blair et M. Latrobe.

ILS SE RENDENT A WASHINGTON.

ENTREVUE AVEC LE PRÉSIDENT.

Le writ d'habeas corpus.

LE JUGE BARTOL

RÉSULTAT DOUTEUX.

Lettre de A. H. Stephens de la Georgie.

Il est contre l'amendement constitutionnel.

Nouvelles d'Europe par le Câble.

LA RUSSIE AUGMENTE SES FORCES MILITAIRES.

Attitude pacifique de l'Autriche.

Londres, 3.—On a collecté beaucoup de fonds pour subvenir aux besoins des victimes du feu à Québec.

Consolidés, 89 1/4; 5-20, 68 1/2.

Liverpool, 3.—Le coton est actif. Le middling uplands est en hausse à 15 1/4 d. Ventes d'aujourd'hui: 16,000 balles.

Paris, 3—Le bruit de changement dans l'ambassade de Washington est pleinement confirmé.

St-Petersbourg, 3—Les forces militaires et navales de la Russie vont être mises sur le pied de leur plein développement.

Madrid, 3—On dit qu'un coup d'Etat se médite en Espagne.

Vienne, 3—La diète Hongroise a été convoquée pour le 19 de courant.

Queenstown, 4.—Le vapeur *Asia*, parti de Boston le 24, est arrivé aujourd'hui en route pour Liverpool.

Vienne, 4 nov.—Plusieurs décrets ont été promulgués. Mensdorff a été remplacé aux affaires étrangères par Von Beust. Les décrets nomment aussi le baron John, ministre de la guerre, à la place d'Esterhazy.

Le ministre est sans portefeuille. Von Beust a lancé une circulaire, où il déclare qu'il se sépare complètement du passé. Il dit qu'il entre au service autrichien, libre et sans préjugé; que l'Autriche conservera une politique pacifique et conciliatrice, mais elle soutiendra la dignité de l'empire.

Florence, 4—Une députation de la Vénétie est arrivée à Turin et a été reçue avec grand enthousiasme. Le roi et les membres du cabinet s'y étaient rendus pour la recevoir.

Berlin, 4—Le roi de Saxe et sa famille sont rentrés à Dresde hier et ont été bien reçus par le peuple. Le peuple allemand sera prêt à se réunir au commencement de l'année.

Bruxelles, 4—Chosen, le ministre de la guerre belge, a résigné sa place.

Washington, 4.—Le gouverneur Swann, Montgomery Blair et M. Latrobe, avocat des nouveaux commissaires de police de Baltimore, sont arrivés hier soir, et ont eu une entrevue avec le président aujourd'hui. Swann, le général Grant, Stanton et l'avocat-général ont été en conférence avec le président.

Toronto, 3—L'excitation produite par le procès des féniens a diminué. Lumsden a été jugé aujourd'hui. Le palais de justice était foule de monde. Un verdict de non coupable a été rendu.

New York, 3—Le grand total des votants enregistrés dans cette ville est de 125,262.

Baltimore, 4, midi—L'avocat des nouveaux commissaires a demandé au juge Bartol, de la Cour des Appels, un writ d'habeas corpus. Le writ ne peut être servi avant demain.

La loi du Maryland sur l'habeas corpus prescrit que l'officier qui a à servir le writ devra, dans les trois jours qui suivront, faire son rapport et produire devant la cour les personnes détenues.

Si le gardien de la geôle profite de ces trois jours, il est à supposer que les parties ne pourront pas être entendues avant mardi ou mercredi. On ne sait quel parti il prendra. Il est à présumer que si les commissaires sont amenés devant le juge Bartol demain, l'avocat discutera le point mis en question.

Le calme règne toujours dans la ville, à l'exception de quelques attroupements qui s'occupent tranquillement de la situation, et à part les bruits qui circulent, il n'y a rien à remarquer en dehors des événements ordinaires.

Baltimore, 4.—Le writ d'*habeas corpus* n'a pas encore été servi à la geôle, mais cela sera fait demain matin. Il est fait de manière à ce qu'on y réponde tout de suite et l'on prétend que le gardien aura à faire immédiatement son rapport. On dit couramment qu'il y aura de nouveaux juges d'élection et qu'ils seront annoncés demain matin comme nommés par les nouveaux commissaires.

Les officiers préposés à l'enregistrement ont décidé, présume-t-on, que leurs listes seraient seulement soumises aux juges nommés par les commissaires du gouverneur Swann. Cela amènera de nouvelles complications. L'ancien bureau fera arrêter toute personne agissant sous les nouveaux commissaires.

New York, 4.—Arrivé le *Mississippi*, venant de la Nouvelle-Orléans.

Augusta, 4—L'Hon. A. H. Stephens, dans une lettre particulière adressée à un monsieur de cette ville, fait allusion incidentellement à une assertion d'un correspondant du New York *Times* sur lui, au sujet de l'amendement constitutionnel, et déclare que cette assertion est tout-à-fait dépourvue de fondement. Il pense que la Législature devrait sans délai rejeter l'amendement.

Vicksburg 4—Montant, le Henry Von Phul à 9 hier soir et le Swallow à 1 P. M. et descendant, le Southerner à 3 P. M. et le Juge Flescher à 4 P. M.

Le fleuve est stationnaire.

Passe du Sud-Ouest 4—Arrivé hier, la barque Rosa Boettcher, capitaine Schutz, en 43 jours de Rio, Janeiro, avec 5,000 sacs de café à J. L. Phipps, et la goëlette Margaret Ann, capitaine Reed, en 13 jours de la Havane avec 120 boucauts de melasse et 30 ballots de tabac à J. Butter.

Le Morning Star, allant à la barre, s'est échoué à 6 h. 30 m. P. M. Arrivés cette après-midi, le Fung Shuey, de New-York, d'où il était parti le 27; le steamer Fire Queen, capitaine Williamson, en 31 jours de Liverpool, la barque Horace Scudder, capitaine Gould, en 17 jours de Boston avec une cargaison à Geo. W. Hynson, le brick espagnol Jeaquin, sur lest, de Matanzas. Tous ont été remorqués vers la ville à 10 h. A. M. Le vapeur Montgomery a gagné la mer à 7 h. A. M. Temps clair et agréable. Très légère brise du nord. Marée basse.

Le *Fung Shuey* est arrivé sain et sauf, bien qu'il ait essuyé un violent coup de vent du sud à l'O. S. O. au sud de Lookout. Le navire s'est admirablement comporté et a perdu seulement quelques agrès neufs.

BÉNÉDICTION D'UN DRAPEAU—La journée d'hier a été une double fête pour les *Fils de la Louisiane*. Ils célébraient leur 10me anniversaire et promenaient dans les principales rues de la ville un magnifique drapeau qui leur avait été offert par les dames du Troisième District et qui avait été béni par l'abbé Foltier à l'église de St Vincent de Paule. Le programme que nous avons publié il y a quelques jours, a été exécuté de point en point; des discours très convenables ont été prononcés et les cérémonies se sont accomplies d'une manière fort intéressante. Nous n'oublierons pas de signaler un accessoire qui, depuis plusieurs années déjà, joue un rôle toujours très considérable dans les solennités de ce pays, et quelquefois le premier, c'est la musique. Celle qui se faisait entendre hier à la tête des Fils de la Louisiane était fort belle et retentissait dans les rues avec une précision et une sonorité qui charmaient toutes les oreilles. La fête s'est terminée par un bal magnifique où brillaient d'un incomparable éclat les dames du Troisième District.

CHRONIQUE LOCALE.

TROUVÉ MORT—Le caporal Logan rapporte qu'un individu, nommé Hy Myers, a été trouvé mort dans son magasin hier soir, au coin des rues Levée et Jackson, Quatrième District, et la cause de la mort n'est pas connue. Le coroner a été prévenu.

LES COURS—La rentrée des Cours aura lieu ce matin. La Cour suprême aura à juger plusieurs affaires intéressantes.

UN JEUNE VAGABOND.—Un jeune garçon, fort intelligent, mais d'un caractère vicieux, accusé d'avoir volé environ $50 au capitaine Woods, du 6e de cavalerie des Etats-Unis, qui l'avait à son service, a été arrêté et mis au corps-de-garde du 1er District. On a trouvé sur lui une somme de $30. Il dit qu'il est orphelin et qu'il vient de Cincinnati.

LES ÉLECTIONS AU NORD.

Voici quels sont les Etats où les élections doivent avoir lieu:

New Jersey, 5 novembre.—Cinq membres du Congrès, Législature.

New York, 6 novembre.—Trente-un membres du Congrès, Gouverneur, Chambre de l'Etat, un Sénateur des Etats-Unis en remplacement de l'honorable Ira Harris.

Massachusetts, 6 novembre.—Dix membres du Congrès, Gouverneur, Législature.

Illinois, 6 novembre.—Quatorze membres du Congrès, un Sénateur des Etats-Unis en remplacement de l'honorable Lyman Trumbull, officiers d'Etat, Législature.

Missouri, 6 novembre.—Neuf membres du Congrès, membres de la Législature, un sénateur des Etats Unis en remplacement de l'honorable B. Gratz Brown—Surintendant de l'éducation publique.

Michigan, 6 novembre—Six membres du Congrès, Gouverneur, Législature.

Wisconsin, 6 novembre—Six membres du Congrès, un Sénateur des Etats Unis en remplacement de l'honorable Timothy O. Howe, Officiers d'Etat, Législature.

Kansas, 6 novembre—Un membre du Congrès, deux Sénateurs des Etats Unis en remplacement des honorables James H. Lane et Samuel C. Pomeroy—Gouverneur, Législature.

Nevada, 6 novembre—Un membre du Congrès, un Sénateur des Etats Unis en remplacement de l'honorable James W. Nye—Gouverneur, Législature.

Maryland, 6 novembre—Cinq membres du Congrès, un Sénateur des Etats Unis en remplacement de l'honorable John A. J. Creswell, Législature, Contrôleur d'Etat.

Minnesota, 6 novembre—Deux membres du Congrès, Gouverneur, Législature.

Delaware, 6 novembre—Un membre du Congrès, Gouverneur, Législature.

Edition d'hier.

LA PRESSE FRANÇAISE ET LES AFFAIRES D'AMÉRIQUE.

Ce n'est plus qu'occasionnellement que nous trouvons dans les feuilles parisiennes quelques appréciations sur les affaires d'Amérique. Depuis la fin de la guerre, l'attention détournée par les événements qui se sont accomplis en Europe, a cessé de se porter sur les luttes politiques qui ont succédé aux conflits militaires sur ce continent. Parmi les lecteurs européens il en est peu qui comprennent exactement la situation des partis aux Etats-Unis et qui se rendent compte de la résistance apportée à la reconstruction de l'Union et encore moins des motifs qui inspirent cette résistance. Les journaux négrophiles loin de chercher à élucider la question, continuent leur propagande de casse-cou en faveur des droits du nègre et représentent les citoyens du Sud comme des monstres qui ont soif du sang de leurs anciens esclaves. Les autres feuilles se contentent le plus souvent de reproduire quelques extraits de correspondances.

Cependant nous trouvons çà et là dans la *France* ou dans la *Patrie* quelque étude consciencieuse sur la crise politique à laquelle l'Union est en proie. Tel est le caractère de l'article que nous empruntons aujourd'hui à la *Patrie*. Nous ne partageons pas les illusions de l'auteur lorsqu'il dit: "Si M. Lincoln avait vécu, il est certain que la majorité du parti des républicains et du Congrès l'aurait aidé à accomplir son œuvre de réorganisation." Nous pensons, au contraire, que M. Lincoln, suivant la pente fatale qu'il avait descendue de degrés au degré, fut devenu par la force des choses l'instrument des visées radicales les plus extrêmes.

La proclamation pour la réorganisation des gouvernements d'Etat avec le dixième des électeurs n'était que le prélude d'un plan conçu pour frapper d'ostracisme les quatre cinquièmes des citoyens du Sud. M. Lincoln qui ne se rattachait pas par son passé aux doctrines du parti démocrate, eût eu beaucoup moins de scrupule que M. Johnson pour la Constitution et pour les droits des Etats. Mais à part cette différence d'opinion qui n'a qu'un intérêt rétrospectif, nous devons reconnaître que l'écrivain de la *Patrie* a traité son sujet avec une connaissance assez exacte des choses, et dans un esprit d'impartialité auquel nous nous plaisons à rendre justice. On remarquera que l'article a été écrit avant que le résultat des élections d'octobre fût connu en Europe. En voici le texte:

Les Partis aux Etats-Unis en 1866.

Au début de la plus grande commotion dont l'histoire ait conservé souvenir, après des luttes dont l'origine remonte pour ainsi dire à l'enfance de la Confédération américaine, les partis aux Etats-Unis se trouvaient classés en républicains et démocrates, et le triomphe des premiers avait eu pour conséquence immédiate la guerre civile.

Ces deux partis ont traversé la guerre et lui ont survécu. Mais le conflit actuel, qui a fait entrer le pays dans la crise la plus grave, peut-être, qu'un peuple ait à supporter, s'agite entre radicaux et conservateurs.

Chacun comprend la signification de ces deux mots.

Les radicaux demandent si ces hommes même qui ont récemment allumé et entretenu une insurrection si dangereuse pour l'intégrité de l'Union doivent être admis dans la législature en force suffisante, peut-être, pour en déterminer absolument la politique. Est-ce pour en arriver à ce résultat, ajoutent-ils, que le sang et les trésors du Nord ont été répandus?

L'argument est spécieux, on est forcé d'en convenir. Mais examinons l'alternative si bien définie par le président Johnson dans son premier message.

Les habitants du Sud doivent être ou considérés comme citoyens, ou mis hors la loi, leurs Etats doivent redevenir parties intégrantes de l'Union, ou rester simplement à l'état de territoires conquis. Les radicaux entendent tenir la question en suspens et protéger leurs principes, pendant un an ou deux, au moyen d'une législation proportionnée à leurs adversaires.

Mais l'expérience prouve surabondamment qu'une politique de cette nature, si elle satisfait un parti, ne réussit jamais à modifier les principes de l'autre. Le temps viendra nécessairement, suivant les calculs des radicaux eux-mêmes, où le Sud devra rentrer dans l'Union. Il n'y a pas, en effet, un américain dont la pensée s'arrête un instant sur la perte de onze Etats et d'une population de neuf millions d'âmes. On s'imagine seulement qu'après une certaine période de châtiment, comme on dit, le Sud reviendra lavé de ses hérésies politiques et parfaitement approprié à une législation orthodoxe.

C'est là qu'est l'erreur.

Quelles que soient les prétendues incapacités dont le Sud se trouve frappé, elles survivront infailliblement à la durée de sa proscription politique. Les différences d'idées et de sentiments qui ont, jusqu'à présent, divisé le Nord et le Sud, s'aigriront outre mesure pendant cette séparation forcée, et l'argument exclusif paraîtra, au moment où cessera cette séparation, plus plausible que jamais.

Il est évident que, pendant cette période, dans le Nord même, un parti libéral se mettra à l'œuvre; l'agitation pour l'abolition des épreuves et le retrait des incapacités se perpétuera jusqu'à ce que la grande mesure d'émancipation soit adoptée, et cette mesure, commandée par la raison, n'excitera que fort peu de reconnaissance.

Les Américains sont ils décidés à se soumettre à ces épreuves au prix d'une satisfaction passagère?

Ne serait-il pas plus sage d'adopter un judicieux compromis et de le formuler assez à temps pour prévenir ces funestes résultats?

Voilà précisément ce que cherche à effectuer le président depuis son inauguration.

Examinons donc rapidement la politique de M. Johnson et l'attitude qu'il a prise devant les deux partis rivaux.

De tous les présidents des Etats-Unis, aucun ne s'est trouvé dans une situation aussi difficile que M. Andrew Johnson.

Elu vice-président par le parti puissant qui poursuivait la guerre en vue du maintien de l'Union, et qui possède actuellement une majorité écrasante dans le Congrès et un contrôle absolu dans les affaires de presque tous les Etats particuliers, M. Johnson est, comme président en butte à l'opposition amère et systématique de ce même parti, auquel il doit son élévation.

Par ce mot "parti" il ne faut pas entendre la masse du peuple qui a voté pour le candidat républicain dans des circonstances différentes et avant l'accomplissement des événements qui ont amené la fin de la guerre, mais une faction organisée et les meneurs qui se trouvent à sa tête.

Cette faction est si compacte et si bien réglementée, que quelques hommes résolus, les Thaddeus Stevens, les Sumner, les Ben Wade, les Binghams et autres, ont réussi à tout faire marcher à leur gré, tout on peu s'en faut.

La crainte de perdre les bénéfices qui découlent d'une faction organisée et de causer la ruine du parti républicain a empêché un grand nombre de conservateurs de soutenir le président dans sa lutte avec les chefs radicaux.

L'opposition à la politique du président est donc celle d'une poignée de chefs hardis et entreprenants, mis ainsi à même d'entraîner et de diriger leur faction.

Quel est l'objet de cette opposition extraordinaire suscitée contre le président, qui ne fait, en définitive, qu'appliquer le principe et le plan général de reconstruction adoptés par son prédécesseur?

Ce fait est bien connu des hommes éminents du pays, et on peut trouver la preuve dans le ministère d'Etat, conduit par M. Seward, qui est la manifestation la plus complète de la politique de M. Lincoln.

Encore, le plan original de ce dernier était-il plus largement libéral que celui de M. Johnson. Si M. Lincoln avait vécu, il est certain que la majorité du parti des républicains et du Congrès l'aurait aidé à accomplir son œuvre de réorganisation.

La raison en est facile à comprendre.

M. Lincoln était le chef reconnu de ce parti, et quelques factieux ou ultra-radicaux à tête chaude n'eussent jamais réussi à lui aliéner la majorité. Après sa mort, aspirans à la présidence et factions se sont mis en campagne pour s'assurer la succession vacante.

La lutte fut chaude, lors des élections de l'année dernière. Dès qu'il fut bien évident qu'elles étaient définitivement acquises à l'administration, les radicaux commencèrent à attaquer le président, qui devenait trop populaire pour leur convenir.

En dépit de ses déclarations réitérées, ils redoutaient de le voir se porter candidat en 1868. M. Johnson n'est pas un républicain de la veille; il n'appartient à ce parti que depuis l'ouverture des hostilités, de plus, c'est un homme du Sud. Les radicaux ont feint de douter de sa fidélité persistante au drapeau sous lequel il s'est rangé. Ils ont craint que si les Etats du Sud se trouvaient réintégrés dans l'Union avant la prochaine élection présidentielle, les votes de cette section ne leur fussent contraires, à moins qu'ils ne réussissent à faire admettre les nègres au scrutin.

Voilà tout le secret. Tels sont les motifs qui entretiennent les radicaux dans leur opposition au président et à la restauration du Sud, et dans leur entêtement à maintenir le pays en une condition révolutionnaire. Que la Constitution s'écroule, que l'esprit des institutions américaines périsse, que la nation tout entière reste plongée dans l'anarchie et sous la menace du despotisme, que leur importe! Ils auront satisfait leur ambition et sacrifié à l'esprit de parti.

Et cependant, M. Johnson a démontré toute ambition personnelle ainsi que tout désir de se séparer de ceux qui l'ont élu.

La façon dont il a dispensé jusqu'ici le patronage du gouvernement, tous ses actes montrent qu'il entend rester attaché au parti républicain et en maintenir l'organisation. Les emplois dont il a la disposition, il les a donnés à ses adversaires et les a retirés à ses partisans, dans l'espoir que les premiers, devenus plus raisonnables, cesseraient de se laisser traîner à la remorque par les quelques radicaux qu'ils reconnaissent pour chefs, et continueraient à faire partie républicain le parti de l'administration.

Ses efforts, sa longanimité n'ont abouti à rien, et il demeure actuellement évident que la majorité du Congrès appartient aux radicaux qu'elle est déterminée à combattre la politique du président, et, s'il se peut, à le renverser.

Dans ces circonstances critiques, quel était le devoir du président? Que devait-il faire pour le bien du pays et pour se sauver lui-même?

Evidemment, changer de ligne de conduite à l'égard de ceux qui le combattent sans relâche et sans trêve.

Sa politique, en ce qui concerne le Sud, a reçu la consécration du sentiment public. Ce fait est indiscutable. Ses adversaires eux mêmes, dans les dernières élections, ont été contraints de déguiser leur hostilité. La réaction qui s'est faite contre eux prouve que le peuple a commencé à se désillusionner et à se détourner des ennemis de l'administration.

Mais il a laissé percer, en même temps, un autre sentiment: un mécontentement profond de ce qu'il considère comme une faiblesse chez le président.

Ce sentiment est devenu général chez les amis de M. Johnson, les conservateurs, les républicains purs, et non les ultra-radicaux.

Comprenant qu'une crise est imminente, ils ne cessent de conseiller au président d'agir avec fermeté; les radicaux ne viendront jamais à lui, il ne peut aller à eux, et, jusqu'à la fin, ils lui feront la guerre, soit ouvertement, soit sous le manteau.

Le peuple a vu tout cela, et parfaitement. Il attendu avec impatience que M. Johnson prouvât son courage comme il a prouvé son patriotisme et qu'il éloignât les radicaux, non seulement du cabinet, mais encore de tous les emplois du gouvernement, seul moyen de détacher les conservateurs, qui leur restent fidèles, pour une raison ou pour une autre, et de s'attacher ces derniers en les substituant à ses ennemis bien déclarés.

M. Johnson a fini par reconnaître la valeur et l'opportunité de ces conseils. On a pu voir, dans les derniers courriers d'Amérique, qu'il s'était décidé à les suivre en faisant, pour ainsi dire, table rase.

Le peuple qui, depuis l'origine, apprécie parfaitement le patriotisme de son premier magistrat, hésitera-t-il à approuver son énergie, et, avec l'aide de la réaction, dont les effets deviennent de plus en plus sensibles, les prochaines élections donneront-elles à l'administration de M. Johnson une force réelle?

Dans les circonstances présentes, toute temporisation eût été une faute, et par conséquent un danger. Ce n'est que par la fermeté et la décision que le président peut sauver à la fois son administration et son pays.

[Dépêches d'hier.]

Nouvelles de Baltimore.

Arrestation des nouveaux commissaires.

Fort Monroe, 3 nov.—La permission accordée à Jeff. Davis, il y a quelques mois, de se promener sur les glacis de la forteresse dans la journée a été étendue par la clémence de l'Exécutif. Dorénavant il ne sera plus surveillé, ni plus gardé la nuit dans la chambre de Carroll Hall. Des instructions à cet effet ont été adressées de Washington au général Barton, commandant du fort. Ces instructions délivrent le prisonnier de tout ce qu'il y avait de sévère dans sa détention et ouvrent la voie, présume-t-on, à sa mise en liberté sur parole. Tous les gardes qui le surveillaient de jour et de nuit ont été écartés. Il jouit maintenant d'une liberté tout à fait sans entrave et de tout ce qui peut contribuer à son confort et à son plaisir pendant sa détention au fort.

On dit qu'il a exprimé une grande reconnaissance à ce procédé du gouvernement, et qu'il a l'intention d'évacuer Carroll Hall et de fixer sa résidence avec Mme Davis dans les casemates qui lui avaient été assignées bientôt après son arrivée au fort.

Baltimore, 3—Les nouveaux commissaires ont été arrêtés cette après-midi en vertu d'un warrant lancé par le juge Bond sur l'accusation de vouloir troubler la paix, et sur leur refus de donner une caution de $25,000, ils ont été écroués à la geôle. Le shérif Thompson a été aussi incarcéré. Les anciens commissaires sont toujours en possession des stations de police et des bureaux. L'avocat de MM Valiant et Young, les nouveaux commissaires, obtiendra un writ d'*habeas corpus* qui portera la question devant les cours. Un writ peut à peine être exécuté et rapporté à la cour avant lundi. La ville est calme maintenant.

Il y a eu dans l'après midi plusieurs démonstrations tumultueuses quand on a su que les nouveaux commissaires avaient été arrêtés.

Quand les nouveaux commissaires ont paru devant le juge Bond, de la cour criminelle, il leur a dit qu'il leur était permis d'employer leurs avocats. [illegible], et ils ont paru immédiatement et ont demandé l'affidavit sur lequel l'arrestation avait été faite. L'avocat de l'Etat a résumé brièvement les témoignages qui avaient été reçus et en vertu desquels le mandat de cour pour l'arrestation avait été lancé. Les avocats des nouveaux commissaires ont alors soutenu que l'arrestation n'était pas justifiable, que leurs clients avaient été dûment commissionnés commissaires de police et exerçaient seulement l'autorité qui leur appartenait légalement.

Voici la réponse du juge Bond à la demande de l'avocat de l'Etat d'un warrant de cour pour l'arrestation de Valiant et de Young.

Comme avocat d'Etat pour la ville de Baltimore, c'était votre devoir de faire connaître les faits très graves que vous venez de mentionner.

C'est le seul tribunal chargé ici du châtiment du crime et du maintien de la paix. Tous les pouvoirs qu'il possède à cet effet doivent être immédiatement évoqués et exercés pour prévenir la violence que vous dites qu'on a en vue. Il ne nous appartient pas de décider les questions soulevées entre ceux qui veulent être commissaire de police, mais il ne faut pas qu'on dise, et cela avec vérité, que dans un gouvernement aussi longtemps établi que celui du Maryland, le seul moyen d'obtenir une place est d'employer la force des armes. Les parties qui s'y engagent sont coupables de désordre public et doivent être immédiatement punis.

Tout le pouvoir de cette Cour sera exercé avec vigueur et promptitude pour prévenir une pareille violation de la loi et la paix publique sera préservée à tout hasard. Les Cours sont ouvertes. Un appel peut être entendu sans délai et tous les droits officiels jugés et décidés. C'est la voie qu'il faut suivre, une force armée pour un but de ce genre est outrageusement illégal. Le fait que des personnes, réclamant, à tort ou à raison les attributions de commissaires de police, veulent placer dans les rues comme officiers de police, chargés de maintenir la paix publique est de nature à alarmer l'esprit public. La pensée d'une collision entre les deux forces et d'un conflit final remplit de terreur les citoyens paisibles. On ne peut permettre cela, si la loi peut l'empêcher et le mandat que vous demandez sera lancé."

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 5 novembre.

Arrivé hier, 1,086 bœufs du Texas, 31 veaux, Il n'y a pas eu de vaches [illegible]

A vendre—2,001 bœufs du Texas, 7 bœufs de l'Ouest, 477 veaux et vaches à lait, 411 cochons, 3040 moutons et 72 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,		— à —	—
do do 2me qualité,	do	15 à —	—
Bœufs du Texas, de choix, par tête		35 — à 50	—
do do 2me qualité, par tête		20 — à 25	—
do do 3me qualité, par tête		12 — à 20	—
Cochons de l'Ouest, par liv. gr		— 11 à —	12
do du pays	do	— 10 à —	—
Moutons du Texas, en lots, par tête		1 50 à	3 50
do du pays, par tête		— — à —	—
do de l'Ouest, choix par tête		— — à 9	—
Vaches à lait, de choix, par tête		100 — à 150	00
Veaux d'un an, par tête		6	7 à 14

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 6 NOVEMBRE 1866

Première représentation

LE LIVRE III CHAPITRE 1er.

Comédie en un acte.

BRUNO LE FILEUR,

Comédie-vaudeville en deux actes.

LES DEUX TIMIDES,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 7 1/2 heures. 5 nov

AVIS.

MAISON à louer et MEUBLES à vendre. S'adresser sur les lieux, rue de la Douane, No 122. 4 nov—2f

Départ SAMEDI, 10 courant—Le trois mâts français ORIZAVA, devant partir SAMEDI prochain, pour Bordeaux, prendra quelques passagers de 1re classe. S'adresser au capitaine à bord, ou à LEISY & LORBER, 10, rue Carondelet. 4nov—6f

Avis aux Dames!

GUEBLE & NIPPERT

337....RUE CANAL....337.

INFORMENT respectueusement les dames et le public en général que, pour clore rapidement une grande consignation de manteaux de tous genres, à partir de LUNDI, 5 courant, ils offrent leur superbe choix de:

MANTEAUX DRAP, valant de $15 à 35 pour $5 à 21!

MANTEAUX SOIE, valant de $30 à 60 pour $15 à 25!

Aussi—PALETOTS SOIE et CACHEMIRE, prix de $18 à 40.

Camelots, Confections pour opéra et théâtre du dernier genre.

LES CONFECTIONS drap et soie pour fillettes et enfants, depuis $3 jusqu'à $8 seulement!

Les dames sont priées de venir examiner notre stock et juger par elles-mêmes de la grande modicité de nos prix pour ces marchandises parisiennes, toutes richement garnies et confectionnées d'après les derniers modes. 4nov—1m

AVIS.

Nl le capitaine ni les consignataires du trois mâts français ORIZAVA, ne sont responsables des dettes que pourraient contracter les hommes de l'équipage du dit navire. 1er nov—6f

MADAME VEUVE LAMON

A l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'elle ouvrira le 1er novembre une PENSION au No 87, rue Royale, entre St Louis et Conti. Elle peut fournir à ses familles des appartements garnis ou non garnis, avec ou sans pension. Pour le préfère, s'adresser au No 87, rue Royale. A louer la vente au bas. 31 oct—6f

Décédée, dimanche, 4 novembre, à 5 heures du matin, dame Vve JEAN GRIFFON, née CHAZAL. Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 130, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Dauphine.

Décédé, hier matin, à 11 heures, à l'âge de 40 ans, JULES RÉMOND, distillateur, natif d'Auxerre (France). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, lundi, à neuf heures et demie précises du matin. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Conti, No. 72, entre les rues Royale et Bourbon.

De la part de sa veuve.

Décédé hier, à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de 20 ans, JOSEPH LLULLA Jr. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à quatre heures précises. Son corps est exposé chez ses père, rue Urquhart, près de l'encoignure Louisa, 3me District.

De la part de sa famille.

Fallecio, ayer, á las 5 de la tarde, JOSÉ LLULLA Jr, á la edad de 20 años. Sus amigos y conocidos quedan convidados á asistir á su entierro, que tendrá lugar hoy, á las 4 en punto de la tarde, de la residencia de su padre, calle Urquhart, cerca la esquina Luisa, 3o Distrit.

De parte de su familia.

Décédé hier, à 2 heures de l'après midi, JULES DEBAT, (charron forgeron), à l'âge de 36 ans, natif de Saint-Aureuce, département du Gers (France). Les parents et amis de la famille ainsi que ceux de ses beaux frères, J. Nogueloux, L. Talazac et A. Grillé sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue du Bayou, No 183, entre les rues Remparts et St-Claude.

De la part de la famille.

AVIS.

Il a plu au G∴ Ar∴ de l'U∴ d'appeler à lui notre bien aimé F∴ JULES DEBAT, décédé hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 36 ans. Les Memb∴ de la R∴ L∴ le Foyer Maçonique No. 44, sont instamment priés, ainsi que les Mac∴ de l'Or∴ quel que soit leur Rite, d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 h. précises.

L'enterrement partira de la dernière demeure de ce F∴, rue du Bayou, No 183, entre les rues Remparts et St Claude.

Or∴ de la Nouvelle Orléans, 5 novembre 1866.

Par ordre du Vén∴

Le Secrétaire, P. LASSALLE. 3 nov—1f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

LES membres de cette Société sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement de feu JULES DEBAT, né à St Aureuce, dépt. du Gers (France), décédé hier à 2 heures p. m.

Le convoi partira de sa dernière demeure, rue du Bayou, No 183 entre les rues Remparts et St-Claude, à 4 heures p. m.

Nouvelle Orléans, 5 novembre 1866.

Par ordre du Président, O. BOUÉ, Secrétaire. 5 nov—1f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, Mardi 6 Novembre 1866, à sept heures et demie précises du matin, à la Chapelle Obituaire, encoignure des rues Conti et Remparts, en mémoire de feu JOSEPH GÉNOIS, décédé le 19 Octobre dernier, à 11 heures et demie de l'après midi.

Les amis et connaissances du défunt et ceux de sa famille sont respectueusement priés d'y assister, sans autre invitation. 3

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mardi 6 novembre, à l'église St Augustin, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de feue Dame OLYMPE SANTA MARINA, épouse de Armand Cabal. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille, sont priés d'y assister, sans autre invitation.

Servicio Funebre.

El infrascrito representante de los herederos [illegible] de Egaña, tiene la honra de invitar a las familias y amigos de JUAN Y DE EGAÑA y de CARLOS DE ANCHUSTEGUI a que se sirvan asistir a una misa que se celebrara por el reposo de sus almas [illegible] en la Iglesia de Santa Rosa MARTES del 6 del actual a [illegible]

3 nov—3f M. J. DE CUCULLU.

AVIS IMPORTANT.

Les affaires n'étant pas ce qu'elles promettaient, et désirant néanmoins écouler promptement notre immense assortiment qui est maintenant complet, nous offrons au public, à partir de ce jour, tout notre stock, à des prix extrêmement réduits, tels que:

MANTEAUX pour dames et fillettes, en drap [illegible]

SAUTE EN BARQUE pour dames et fillettes, de de fantaisie, en soie, &c.

MANTEAUX, CHALES, JAQUETTES, NUBIAS, &c., en laine.

RUBANS à chapeaux et pour garniture de robes de toutes sortes.

PARFUMERIE française et anglaise des meilleures marques.

BROSSES à cheveux, à dents, Peignes à chignons en écaille, ivoire et en sacre.

GANTS Jouvin et Corsets français, de tous genres.

DENTELLES Cluny, Guipures, Valenciennes, Gambrai, &c.

GARNITURES ET BOUTONS pour robes et manteaux en soie.

BIJOUTERIE française, BOUCLES, BROCHES, &c., et quantité d'articles de fantaisie trop longs à énumérer.

Venez vous convaincre par vous-mêmes que nous partons au points faits à bas prix que chez [illegible]

MUNKEL & DUFFY, 165, rue du Canal, 165. 3 nov—21 P. P.

Egarés.

SAMEDI, 3 du courant, au faubourg Tremé, une petite CHIENNE, de chasse, poil demi-long, couleur pâle, l'extrémité des pattes de devant tachetée de blanc. La personne qui la ramènera au No 80 de la rue Vieille-Levée, recevra une récompense convenable. 5 nov—2f

SOLON CONCLAVE No S∴ S∴ W∴ M∴ ORDEN DE LOS SIETES SABIOS.

Se suplica a los miembros pertenecientes a este con [illegible] sirvan reunirse el LUNES de noviembre a las 7 de la noche, en el local de LA LOGIA FOYER MAÇONIQUE [illegible] Passage de la Bolsa, para la [illegible] Por orden del Preboste. 3 nov—3,4,5 JOSÉ BARBA

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 3me maison après la rue du Canal, près de Lopez. 24 sept—3m et PP le L

Compagnie de Fourneaux à l'Huile de Pétrole, de la Louisiane et du Texas.

ON demande un MÉCANICIEN de quelque habileté, s'exprimant assez bien et connaissant les affaires, pour remplir les fonctions de surintendant. S'adresser jusqu'au 7 courant, à la Boîte 1763 du Bureau de Poste. 4 nov—4,5,6,7 nov

Savon! Savon! Savon!

McROBERTS & DICK, Fabricants de savon,

Fabrique, au coin des rues Liberté et Jackson, Nouvelle-Orléans,

Ont ouvert un dépôt de leur

FABRIQUE DE SAVON STAR,

Au No. 43 de la rue Gravier, coin Nile-Levée où ils fournirent au commerce de la ville,

Au plus bas prix du marché, les différentes marques de leurs excellents

Savons de famille,

SAVON STAR, patenté, pressé, SAVON NO 1, SAVON EXTRA de FAMILLE, *Savon Palm*,

Que ne surpassent pas, en qualités détergentes, les savons des fabriques du Nord, de l'Ouest ou du Sud. 4 nov—1m

FORMEY & HAWKSWORTH,

COURTIERS DE DOUANE.

Agents pour les propriétés françaises et Notaires publics.

Passage de la Bourse, No 36,

4 nov—1m Entre les rues Douane et Bienville.

Succession de J. Joseph Lombard.

LES créanciers et les débiteurs de cette succession sont priés de se présenter, pour le règlement de leurs comptes, au bureau de G. CALOGNE, curateur, 4 nov—3 No 7 rue des Français.

A VENDRE.

350 BARILS POMMES de choix, différentes pièces, en magasin et à vendre. 100 barils arrivant toutes les semaines. M. JEFF. THOMPSON, Rue de la Commune, No 1.

A VENDRE.

150 caddies TABAC A CHIQUER de première qualité. M. JEFF. THOMPSON, Rue de la Commune, No 1. 4 nov—3f

Cigares et Tabac de la Havane.

80,000 CIGARES de la Havane, importés sous Francis lark. 25 balles tabac de la Havane en feuilles, pour capes et tripes, venant d'être reçues par le "Trade Wind" et à vendre à bas prix par LEVEQUE & VELASCO, Successeurs de J. M. Caballero, 4 nov—1 Rue de la Vieille-Levée, No 6.

Demande de Commis Pharmacien.

ON demande un COMMIS PHARMACIEN, parlant français et anglais. S'adresser au Dispensaire, rue Baronne, coin Girod. 4 nov—3f

Perdue ou Egarée,

UNE certaine CONTRE-LETTRE signée par Wm. H. Brown, datée Nouvelle-Orléans, 11 février 1862, correspondant à un acte de vente de R. D. Perry, par devant A. Boudousquié notaire, laquel le contre-lettre a été donnée par ledit Brown à la soussignée. Une récompense convenable sera payée à celui qui la ramènera.

REBECCA W. MARTIN, Epouse de John W. Martin. 4 nov—3f

Demande d'Ouvriers Tailleurs.

ON demande à Vicksburg, Mississippi, QUATRE OUVRIERS TAILLEURS pour grandes pièces, aussi Quatre pour pantalons. Deux pour gilets et Un pour travailler à la semaine, on paiera les prix suivants. Redingotes, $17; paletots sacs, $14; pardessus, $12 et 20; les manteaux, $4 50 et 4 75 jusqu'à $5 50; les gilets, $3 50, $4 et $4 50; le pompier, $25 par semaine—engagement pris pour l'année, s'il y a lieu. S'adresser à J. Leroy, à Vicksburg. 4 nov—3f

Cigares de la Havane importés,

A cinq sous pièce.

19000 CIGARES de la Havane importés, à vendre, cinq à cinq sous pièce, au No 8 rue de Chartres [illegible] E. A. GONZALES. 4 nov—3f

LA GRANDE COMPAGNIE DE FOURNEAUX A L'HUILE DE PETROLE DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS

a transporté son Dépôt au No. 9 de la rue des Magasins, ou l'on peut se procurer des Fourneaux de Cuisine et des Poêles de Chauffage. 4 nov—3f

DEMANDE DE DOMESTIQUE.

ON demande une domestique, bonne blanchisseuse et parlant français, pour une famille de deux personnes. S'adresser 303 rue Baronne, de 4 à 5 heures de l'après-midi. 31 oct

MADAME OLYMPE,

154......RUE DU CANAL......154

Informe respectueusement les dames de la ville et de la campagne, qu'ayant complété ses achats dans les meilleures maisons et manufactures de France et d'Europe, reçoit maintenant et continuera de recevoir par chaque arrivage d'Europe tout ce qu'il y aura de plus nouveau en fait de modes et patrons.

On trouvera en vente dans son établissement No 154 rue du Canal:

DES CHAPEAUX EMPIRE, FANCHONS, CATALANES, MARIE LOUISE, CHARLES IX et autres, ainsi que des costumes très riches, DES MARQUIS SALVADOR, ABOUKIR, CORINE, PRINCE EDOUARD, ROBINSON et des toilettes confectionnées par les meilleures maisons de Paris.

Cachemires des Indes, châles de dentelles, manteaux de velours, sorties d'opéra, soieries, velours, crêpes, popelines, dentelles, rubans, fleurs, ceintures, et un assortiment de bijouterie fine.

Madame Olympe ayant passé cet été les derniers mois en Europe, a l'avantage de pouvoir offrir aux dames ses clientes, un choix de marchandises aussi varié que brillant de bon goût. 4 nov—8

MARCHANDISES SECHES.

LION & ISRAEL,

168.....RUE DU CANAL.....168

Entre Baronne et Dryades.

Nous appelons l'attention des dames et du public sur notre Grand Assortiment de Marchandises Sèches nouvellement reçu par les derniers arrivages d'Europe, et que nous vendrons au taux les plus réduits de la place TELLES QUE

Popeline unie et fantaisie, Séries Hautes nouveautés; Soieries unies, couleurs et noires, Lustre, Mousseline Laine; Mérinos uni et fantaisie, Alpacas couleurs et noir; Biarritz; Indiennes françaises à 20 cents, Damasse laine, Indiennes Perse, Bonneterie, Ganterie, Rondes brodées, Mousseline Suisse, 4-4, 5-4, 6-4 et 8-4, Mousseline Jacquart, Castors français et américains, Kentucky Jeans et coffres on grand assortiment de

MANTEAUX

pour dames et enfants, que nous recommandons pour la modicité des prix.

LION & ISRAEL,

5 nov—2 168 Rue du Canal, 168

MARCHANDISES SECHES.

Gros et Détail.

E. GIQUEL,

126 Rue du Canal 126

A l'honneur de faire savoir à ses amis et au public qu'il a reçu, son assortiment complet de Marchandises qu'il a importées et choisies lui-même en Europe, et qu'à partir de Lundi 5 courant il les offrira à des prix extrêmement réduits. Il invite les acheteurs à venir examiner son stock avant d'acheter ailleurs. Ils trouveront un assortiment des plus assortis, savoir de MARCHANDISES BIEN FRAICHE ET BIEN CHOISIE—et un assortiment des plus complets.

E. GIQUEL. 5 nov—2f

A LOUER.

SALON ET CHAMBRE, [illegible] au No [illegible] Pour plus amples informations s'adresser [illegible]

Commission Exportation Paris

JULES MORRIER,

RUE OBERKAMPF

HORLOGERIE, BIJOUTERIE,

correspondant de la maison MONTAVON & CARLOZ, de la Nouvelle-Orléans. 1er nov—1m f 1/2 p.

AVIS.

DES Propositions cachetées et [illegible] seront reçues jusqu'au [illegible] pour fournir au Département des Vivres [illegible]

300 livres de PLATS COTES BACON, [illegible]

3,000 barils de FARINE [illegible]

50 barils de bonne FARINE DE MAIS [illegible]

1,000 livres de bonne CHANDELLES Adamantine, poids plein.

[illegible] livres de SAVON [illegible]

Tous ces articles devront être livrés au Dépôt des Vivres à la Nlle Orléans [illegible]

Les propositions devront être adressées au soussigné, et endossées "Propositions"

A. BECKWITH, Brev. Brig. Gén. et Chef des Vivres. 4 nov—jusq 9

La Presse à Coton du Sud.

LE soussigné, ayant pris à bail le manoir et la [illegible] sera heureux de se charger des affaires qu'il lui sera confiées.

JAMES P. FRERET. 2 nov—1f

Grande vente d'étoffes à robes d'hiver.

VENTE POUR CLORE

M. R. HAGGERTY,

RUE DU CANAL, No 133,

ANNONCE respectueusement qu'il commencera LUNDI 5 novembre une vente pour clore de TOUTES SES ETOFFES A ROBES D'HIVER—SOIERIES, POPELINES, CACHEMIRES, MERINOS, MOUSSELINES DE LAINE, DRAPS TAMISE, BOMBAZINES, ALPACAS, VELOURS, CHALES, CACHEMIRE &c. &c.

Et toutes les soieries et laines à robes.

L'attention des acheteurs au comptant est appelée sur cette vente. 2 nov—1f

C. LAZARD,

195...encoignure Ste-Anne et Levée...195

(MAISONS PONTALBA.)

Le soussigné annonce à ses amis de la ville et de la campagne, et au public, qu'il vient d'ouvrir, au susdit local, un établissement de VETEMENTS CONFECTIONNÉS et autres articles de tous genres pour hommes et enfants, qu'il offre aux plus bas prix du marché.

Son assortiment est complet et entièrement nouveau et se compose d'articles choisis par lui-même et dans les manufactures dans son propre établissement.

Il s'est assuré les services d'un coupeur de premier ordre, et se charge de confectionner sur commande des vêtements du dernier genre.

Le public est prié de venir examiner ses marchandises avant de faire ses achats.

4 oct—1m C. LAZARD.

Dissolution de Société.

LA Société ROGERS & KINGSTON a été dissoute le 17 courant, d'un commun accord. H. A. Kingston réglera toutes les réclamations de la Société en liquidation.

D. D. ROGERS, H. A. KINGSTON.

Nlle-Orléans, 3 novembre 1866. 4 nov—1f

Avis aux Fumeurs.

MM. EDGAR DELERY & C. MARTIN annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils ont ouvert un dépôt de cigares de la Havane, de tabac à chiquer, à fumer, &c., au coin d'Orléans, rue d'Orléans, No 45. 27 oct—7f

AU PUBLIC.

LES citoyens de la Nouvelle Orléans sont instamment priés d'envoyer des dons à la salle de la Société de Bienfaisance des dames de la Louisiane (au Bible House, rue du Camp, No [illegible]) des objets pour la Foire qui commencera le LUNDI, 5 novembre, au profit des Veuves et des Orphelins du Sud. Ces dons, quelle qu'en soit la valeur, porteront les noms de ceux qui les ont envoyés et seront exposés avec les noms.

Ceux qui enverront des objets à la foire sont invités à s'y rendre et voir à ce que leurs dons soient conservés au bout auquel ils le destinent.

Mme H. D. BARTLETT, présidente. 3 nov

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé, ce jour, une société sous la raison LESASSIER & BINDER, pour le courtage de change, billets et actions.

Bureau rue Carondelet, No 42 1/2.

H. J. LESASSIER, GEORGE BINDER, GEO. LESASSIER.

Nlle-Orléans 1er novembre 1866. 4 nov—7

PAR acte au rapport de M. Adolphe Boudousquié, notaire, en date du 24 courant, la société existante entre le soussigné et JULES HIMBERT, sous la raison J. HIMBERT & Cie, a été dissoute d'un commun accord, et le dit Jules Himbert nommé liquidateur.

Nouvelle Orléans, ce 25 octobre 1866.

28 oct—29-30—1 3 6 nov. J. B. V. DEJAN.

AVIS.

JULES HIMBERT,

CONFISEUR PATISSIER,

Coin Canal et Bourgogne.

ANNONCE aux dames et messieurs qu'il ouvrira pour le 3 novembre l'ouverture de son Restaurant et lunch chaud et froid. L'établissement restera ouvert jusqu'à la fermeture des théâtres.

☞ On demande deux garçons de salle. 3 nov—6

T. C. TWICHELL.

BANQUIER, COURTIER de change, d'or et d'argent, de billets de banques n'ayant pas cours d'actions, bons, scrip d'assurance et valeurs du gouvernement.

Rue Gravier, No 145, Nlle-Orléans.

3 nov—1m

Changement de local.

R. SCOTT encanteur, a transporté son magasin d'encan du No 34 de la rue des Magasins au No 162 de la rue Girod, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas à une porte du coin de la rue Tchoupitoulas, où il continuera les affaires d'encan. 3 nov—6

Demande de Cuisinière.

ON demande une cuisinière, blanche ou de couleur, chez Mme Sophie Beouws, rue Royale, No 85. 3 nov—3f

Demande de Coiffeurs.

ON demande deux COIFFEURS. On traitera à des conditions très avantageuses chez FELIX SARON, 3 nov—3f 94, rue Baronne, coin Girod.

Société des Artisans et des Agriculteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 3 novembre 1866.

Les lignes suivantes de chemins de fer et de bateaux à vapeur ont généreusement offert de ramener chez eux gratis, les exposants à la Foire de la Nouvelle-Orléans, et de rapporter gratis les objets et produits qu'ils y exposeront.

La Foire commencera le 20 novembre 1866.

New Orleans Opelousas and Great Western railroad.

Chicago and Great Eastern railroad.

Memphis and Charleston railroad.

Mississippi Valley Transportation Company.

Pacific railroad.

Demopolis railroad.

Cincinnati and Gainesville railroad.

Circle Birmingham and New York railroad.

Pontchartrain and Jackson railroad.

Nashville and Northwestern railroad.

Rutland and Burlington railroad.

Keokuk and Mount Pleasant railroad.

Atlantic and Mississippi Steamship Company.

Vicksburg packet Fashion—Capt R. D. Pratt.

Le Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord et le Chemin de fer Mississippi Central ont même offert pour rien pendant la Foire le transport aller et retour à prix réduits aux personnes qui se rendant à la Nouvelle-Orléans.

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier. 3 nov—1f

Au Public.

Société des Artisans et des Agriculteurs.

LES marchands et les artisans en général sont prévenus que la salle de la Foire et son alentour sont ouverts au bureau de la Société (au Mechanics Institute) rue Dryades.

Les personnes qui désirent exposer des produits ou tout autre article à la Foire sont aussi priées de vouloir bien pourvoir de les demander à l'avance et des espaces [illegible] On désire que tous ceux qui auraient un objet quelconque digne de l'attention publique, comme concourant pour un prix sont comme objet digne de l'attention publique.

I. N. MARKS, Président. C. H. SLOCOMB, Président du comité des Foires. LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier. 27 oct—jusq 4 nov

Société des Artisans et des Agriculteurs de la Louisiane.

$500—PRIX SPECIAL—OFFERT PAR Thos. B. BODLEY & Co.

$250 pour la machine la plus utile à préparer la terre, planter ou récolter [illegible] des produits du Sud-Ouest [illegible]

$250 pour la machine de la plus grande valeur pour les planteurs du Sud [illegible]

$30 prix spécial offert par

S. N. MOODY,

[illegible]

GARTHWAITE, LEWIS & STUART.

$30 pour [illegible]

$30 du meilleur [illegible]

Prix de souscription:

$50 [illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier. 3 nov—1f

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné que le certificat No 146 de cette banque pour cinquante actions au nom de [illegible] a été perdu, et que demande a été adressée à la banque pour [illegible] un autre certificat en remplacement de celui perdu.

D. B. FORBES, Caissier. 5 sept—6m

GRAND DEBALLAGE.

REORGANISATION DE MAGASIN.

LION & PINSARD,

174.........RUE DU CANAL.........174

entre Baronne et Dryades.

NOUS avons le plaisir d'annoncer au public [illegible] et à nos amis que la maison LIONS ANDRÉ [illegible] a été dissoute d'un commun accord, et nous avons organisé sous la raison sociale

LION & PINSARD,

[illegible]

Importation directe de Paris.

BONNES MARCHANDISES BON GOUT AUSSI BON MARCHE QUE POSSIBLE.

Désignation des Principaux Articles.

—ARTICLES POUR DAMES.—

Mercerie, Passementerie, Garnitures, Rubans, Boutons, Lingerie, Dentelles, Broderie, Lainages, Ganterie, Parfumerie, Brosserie, Articles de Fantaisie, Boucles, Agrafes, Broches, Bijouterie Or, Imitation et Deuil; Ombrelles et En-tout-cas, Parapluies.

—ARTICLES POUR MESSIEURS.—

Chemises toile et coton devant toile, Faux-Cols, Cravates, Cols, Echarpes, Chemises de peau, Gilets, Caleçons, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cache-nez, Articles de Fantaisie, Portemonnaies, Gants de peau, Véritables Jouvin garantis sur facture.

Boutons de Chemises Or et Imitation. Cannes, Parapluies, Faux-Cols dernières modes.

ARTICLES POUR FUMEURS.

[illegible]

Mme. CHARLOTTE LEVY

A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle est de retour de Paris et qu'elle vient de recevoir un riche assortiment de garnitures toutes nouvelles, pour robes, et dernièrement du steamer Mexican.

Pour satisfaire aux demandes de sa clientèle Mme Levy a choisi elle-même dans les premières maisons de Paris, un riche assortiment de garnitures toutes nouvelles, pour robes, et dernièrement du steamer Mexican.

Plusieurs coutur ères ou rub[illegible] et une ouvrière à la machine trouveront immédiatement de l'ouvrage.

21 oct—1m

Aux Cent Mille Paletots!

Habillements Confectionnés pour Hommes et Enfants.

MICHEL LION,

197 & 199 Rue Vieille-Levée, en face du Marché à la Viande.

J'AI l'honneur d'appeler l'attention du public et de mes amis sur mon stock de [illegible] d'hiver. Mon stock est complet et [illegible] pour hommes, enfants [illegible] prix les plus réduits de la place.

Aussi le plus bel assortiment de véritables [illegible] pour messieurs, ainsi que pour dames [illegible] le plus vaste choix [illegible]

Je sollicite une visite des acheteurs de la ville et de la campagne.

28 oct—1m MICHEL LION.

Habillements pour Enfants

A DES PRIX TRES REDUITS.

UN grand assortiment d'HABILLEMENTS D'ENFANTS, CHAPEAUX et articles de toilette faits d'après les dernières modes, sera aussi vendu à des

Prix très réduits,

Par LEON GODCHAUX, 81 & 83 rue du Canal, 213, 215 et 217 Vieille-Levée, 19 oct—1m en face du Marché français.

Marchandises Sèches en Gros.

Le plus Grand Assortiment, et le Stock le meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

86.........CANAL.........86

INFORME sa clientèle française et les marchands en général, qu'elle vendra son stock aux plus bas prix du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIMERT, employé autrefois dans la maison North, Dutill & Co, et Geo. Bancker & Co., est maintenant dans notre maison, et invite ses amis et son ancienne clientèle à le patroniser.

12 oct—1m

MARBURG & FOSTER,

IMPORTATEURS. 46 RUE DE CHARTRES

Viennent de recevoir par les derniers navires des bateaux à vapeur d'EUROPE, et offrent en vente à des prix très avantageux un bel assortiment complet de CORSETS FRANÇAIS, de POPELINES, REPS et AUTRES ETOFFES, GRANDE NOUVEAUTÉ, de CALICOS FRANÇAIS, de CALICOS LILAS, AMOISES, GLAISES de MOUSSELINES DE LAINE, et MERINOS, de CHEMISES EN TOILE ET EN FIL, COTON, une collection magnifique de CACHEMIRES, BUCKSKINS, et DRAPS FRANÇAIS ET NOIRS, NOIRS, and SATIN DE LAINE, SATIN DE CHINE, SOIE A COUDRE, ETOFFES POUR GILETS, PERCALES et SILESIAS EN COULEUR, [illegible] assortiment de SOIERIES NOIRES de toutes sortes et qualités, de RUBANS VELOURS DE COULEURS ET DE LAINE, D'ALPACAS et COBURGS, de COTONNADES, de BAREGES POUR VOILE, de CREPES et de DEMI-PARAPLUIES, un choix très étendu de DEMI-BAS DE BAS et BONNETERIES ALLEMANDES, FRANÇAISES et ANGLAISES en général, de BRODERIES, de MOUSSELINES et de TANT D'AUTRES ARTICLES NOUVEAUX ET DE SAISON, aussi DES PRINTS et AUTRES MARCHANDISES DU NORD.

Messieurs les marchands de la ville et de l'intérieur sont priés de venir examiner nos marchandises et leurs prix avant que d'acheter ailleurs. NOS PRIX ETANT LES PLUS BAS DU MARCHÉ.

21 oct—1m MARBURG & FOSTER.

Couvertures!!! Couvertures!!!

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE, No 49

VIENNENT de faire l'ouverture d'un grand stock de couvertures anglaises et américaines, blanches, grises et bleues.

—EGALEMENT—

☞ 15 BALLES DE COUVERTURES françaises grises, (poids de 9 livres) pour les planteurs et les familles.

AUSSI—20 balles OUATE pour l'usage des tailleurs et des familles, à vendre par balle ou par douzaine. 31 oct—1m

A LA VILLE DE PARIS.

Rue Bourbon No 15.

SUCCURSALE DE LA MAISON

D. H. HOLMES.

MODES ET NOUVEAUTÉS.

Robes, Confections, Chapeaux, Lingerie. *Ouverture* LE LUNDI 5 NOVEMBRE. Fleurs, Dentelles, Rubans, Broderies.

La Gérante, V. FROIDEVAUX.

☞ On demande des ouvrières pour la couture. 3 nov—4

T. MOREAU,

127, rue Royale, encoignure Toulouse, 129

Vient de recevoir, par les derniers arrivages, un assortiment de marchandises des plus variées et des plus complètes, offert en vente à des prix très modérés.

GANTS DE PEAU, garantis véritable Jouvin.

GANTS laine, castor, soie, fil et autres.

BONNETERIE de toutes espèces.

PARFUMERIES des meilleures maisons de Paris.

Cheveux et Articles pour Coiffeurs.

FAUX CHIGNONS FANTAISIE, FAUX PEIGNES COMPLETS, PEIGNES écaille et ivoire, PEIGNES Benoiton, EVENTAILS, BIJOUTERIE, PARURES, BOUCLES D'OREILLE, BROCHES, AGRAFES, BOUCLES DE CEINTURES, NECESSAIRES, BOITES DE VOYAGE, ETC. ETC. ETC.

MERCERIE de toutes sortes, RUBANS, PASSEMENTERIE, GARNITURES, CEINTURES, BOUTONS, SOIE, CORSETS, CABLÉ, GLANDS, RÉSILLES, VOILETTES, RESSORT, ETC. ETC. ETC.

Très prochainement il sera déballé le plus beau choix qu'on puisse désirer en JOUETS, PORCELAINES, CRISTAUX et ARTICLES DE FANTAISIE pour Cadeaux.—L'exposition de tous ces articles aura lieu le plus tôt possible et sera annoncée ultérieurement. 1 nov—6f

F. RIMAILHO & ESPENAN,

IMPORTATEURS No 45, RUE DE CHARTRES

Ont reçu par les derniers arrivages d'Europe un grand assortiment d'ARTICLES DE CHOIX qu'ils offrent aux marchands de la ville et de la campagne à des PRIX EXCEPTIONNELS.

CONFECTIONS de SOIE pour dames, GARNIMENTS et PASSEMENTERIES de Soie et [illegible] LONS NOUVEAUTÉ, BRODERIES, DENTELLES, COLS, VALENCIENNES, RUBANS, BOUCLES et AGRAFES [illegible], BAS et CHAUSSETTES [illegible] LAINAGES de fantaisie [illegible] CORSETS, CHEMISES [illegible] GANTS, MOUCHOIRS, [illegible] PARAPLUIES et EN TOUT-CAS, MERCERIE, PARFUMERIE, PLUMEAUX, &c. &c.

F. RIMAILHO & ESPENAN,

3 oct—1m No 45, rue de Chartres.

MAISON RIVERA,

158 . . rue Royale . . 158

Le soussigné a l'honneur de faire savoir aux amis et au public de la maison, et au public en général, qu'il vient de recevoir de Paris, par l'intermédiaire de M. RIVERA,

Un bel assortiment de bijouterie française

en or et en argent, tel que

BOUCLES D'OREILLES, dernier genre,

CHAINES, COLLIERS, CHAINES de montres, MONTRES, BAGUES, DES CROIX, TABATIERES, MEDAILLES, HOCHETS pour enfants, montres, &c. &c.

Aussi un grand assortiment de bijouterie de religion, et à très bas prix de notre fine [illegible] ordinaires.

Le tout sera vendu à des prix très modérés.

Le soussigné se charge de réparer les bijoux, particulièrement le percement d'oreilles et la monture de diamants et de pierres fines.

Pour F. N. RIVERA,

[illegible] J. B. DESANGLES, agent.

Grandes réductions de prix

EN

MARCHANDISES SECHES

F. G. BARRIERE & CO.,

135.........RUE DU CANAL.........135

Informent le public et plus particulièrement qu'ils ont reçu des marchandises [illegible] prix réduits, afin de [illegible]

[illegible]

F. G. BARRIERE & CO

2 oct—1f PP GROS ET DETAIL.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. P. BOISSEAU [illegible] rue Gravier [illegible]

CHARBON. CHARBON.

PRIX REDUIT A $1.00 LE BARIL DE

Charbon Pittsburg de la meilleure qualité.

Charbons Anthracite et Cannel anglais.

Aux plus bas prix du marché.

Les ordres laissés à mon bureau, rue Carondelet No 6, ou au Dépôt au coin des rues Louisa et Levée, dans le District seront promptement remplis.

1 nov—2m DAVID STICKNEY.

CHARBON, CHARBON à $1.00.

REDUCTION DE PRIX

au No 64 de la rue Gravier

Je vends [illegible] charbon de Pittsburg [illegible]

[illegible]

J. M. PETERSON

Rue Gravier No 164 en face de l'Hôtel St. Charles.

CHAS. E. REYNÈS,

AVOCAT,

No 3, Commercial Place,

Dans l'étude de Hon. J. Ad. Rozier 1er nov—1m

JEAN KOCH,

PROFESSEUR D'ESCRIME,

Passage de la Bourse, No. 136, entre St. Louis et Conti,

NOUVELLE-ORLEANS

La salle sera ouverte de 6 heures à midi, et de 2 à 10 heures du soir, tous les jours, excepté le dimanche. L'ouverture aura lieu le 5 novembre, à 6 heures du matin. 1er nov—4

AVIS.

LE soussigné ayant la procuration de L. H. RICHARD, de Paris, pour tout ce qui a rapport à la liquidation de l'ancienne maison Richard, Aldigé & Co, prévient les personnes qui doivent à la susdite société de régler leurs comptes [illegible] par MM. Paul ou Jules Aldigé et par le soussigné.

A. RICHARD, 1 nov—6—PP 45, rue Vieille-Levée, N. O.

H. LESSEPS.........A. J. PARDO

H. Lesseps & Co.,

6.........Rue St-Louis.........6

AYANT à partir de ce jour intéressé M. Amédée J. Pardo dans ses affaires comme preuve public, le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses amis de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder. Il espère que leur attention à remplir leurs ordres à sa maison [illegible] pas moins.

1er nov—4 H. LESSEPS.

CAFÉ-GROCERIE A VENDRE

LE CAFÉ-GROCERIE bien connu, situé à l'angle des rues Liberté et Commune, sera vendu à bon marché pour cause de départ du propriétaire. Le loyer de la maison n'est pas élevé, et il y a un bail de deux ans. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux au propriétaire. 1er nov—6

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. A. F. RICKMAN a transféré son magasin de grocerie, vins et liqueurs, du No 57 au No 64, Vieille-Levée. 1er nov—6

PARISIAN HAT STORE.

52.........CHARTRES ST.........52.

E. G. Audibert vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un magasin de chapeaux en [illegible] dont les premières et les plus célèbres manufactures d'Europe et du Nord ont fourni les plus beaux modèles. Cette maison se tiendra toujours au courant des dernières modes, et tout ce qu'il y a de plus nouveau en chapeaux pour hommes, garçons et enfants, est des plus variés et les prix sont modérés.

M. Emile Audibert qui dirige cet établissement ayant passé quatorze ans de sa vie à acquérir l'expérience de cette profession dans la splendide établissement de J. J. ALBERT, avenue des ateliers [illegible] PARISIAN HAT STORE le même genre d'affaires. Il s'efforcera comme par le passé de faire son possible pour contenter le public.

31 oct—1m

Maladies chroniques et syphilitiques.

A. DE BAUSSET, Docteur en médecine, récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans prévient les personnes affectées de maladies chroniques [illegible]

Consultations tous les jours de midi à 2 heures, à l'hôtel d'Orléans rue de Chartres. 31 oct—1m

Enfermedades Cronicas i Sifiliticas.

A. DE BAUSSET medico, recien llegado á Nueva Orleans previene á las personas que se [illegible]

Vive. hot. de Orleans, calle de Chartres 31 oct—1m

DEMANDE DE CUISINIÈRE.

ON demande une parfaite cuisinière, française ou allemande, et une excellente femme de ménage. On peut donner d'excellentes références. S'adresser au No 21 [illegible] de l'Esplanade [illegible] 21 oct—1m P P

AVIS.

J. FANTON a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir son magasin au No 1 [illegible] rue St Charles [illegible] de la Havane, de cigarettes [illegible] chiquer, à fumer, &c. et de billets de loterie, à des prix très modérés.

30 oct—1m F. BOMAGOSA.

Tabac! Tabac!

25 BALLES TABAC DE LA HAVANE.

A vendre par FUENTES & CHALARD. Nov—4f, M p. s. 9, rue Vieille-Levée.

FÉLIX RIEU & Co.

Ont transféré leur magasin du No. 107 au No. 41 rue de Chartres, au premier.

Ils appellent l'attention des marchands et des modistes sur leur stock de haute nouveauté d'importation exclusivement de cette saison, comprenant

Confections de Velours, soie et Draps, Robes Lyons, Balmorals, Etoffes pour Robes, Velours, Grenadines, Robes de Baptême, Trotteuses, Chemises pour dames, en percale, toile et batiste, Peignoirs, Jupons brodés à pile, Cols et Parures en Valenciennes, Guipure, Application et Pointe d'Alençon, Broderies, Dentelles, Bijoux des Voilettes, Ciseaux, et Tulles de tout genre, Ornements, Jais et Passementerie, Rubans, Fleurs, Gants, Parasols, Parapluies, Corsets, &c. &c.

Nos marchandises sont de qualité supérieure et nos prix seront aussi modérés que ceux d'aucune autre maison.

Nous sollicitons une visite des acheteurs de la ville et de la campagne 14 oct—1m PP

Habillements Confectionnés pour Hommes,

A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

LÉON GODCHAUX,

81 & 83, RUE DU CANAL,

213, 215 & 217, Vieille-Levée (en face le Marché Français.

a l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vendra son grand assortiment d'habillements pour hommes chapeaux, chemises, &c, à des prix très réduits.

L. GODCHAUX.

P. S.—Venez et examinez avant de faire vos achats. 19 oct—1m

Modes, Lingerie, Nouveautés.

Mme M. DOINARD, 58 rue Royale.

OFFRE aux dames un choix de chapeaux, toilettes, jupons très nouveaux, et sortant des premières maisons de Paris.

En raison de la perte d'une partie de son assortiment dans un récent désastre elle vendra les articles aux prix afin de liquider cette opération sans délai.

ASSURANCE,

Contre les Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer.

L. C. NORVELL. RICHARD POWER.

L. C. NORVELL & CO.,

AGENTS,

Au coin des rues St. Charles et Perdido. (Au-dessous de Masonic Hall.)

POUR LES COMPAGNIES SUIVANTES:

METROPOLITAN INSURANCE CO., New York. Capital et Surplus, $1,750,000.

MERCANTILE MUTUAL INSURANCE CO. N. Y. Capital et Surplus, $1,800,000.

WASHINGTON INSURANCE CO., New York. Capital et Surplus, $750,000.

Totalité du Capital représenté.........$4,000,000.

Toutes les pertes sont déterminées et payées à la Nouvelle-Orléans.

Ils achètent du coton pour les fabricants et font des avances libérales sur les expéditions à leurs correspondants de New York et de Liverpool.

L. C. NORVELL. RICHARD POWER. 3 nov—2m

ASSURANCE!

Incendie! Risques Maritimes!!!

LA GRANDE COMPAGNIE

d'Assurance du Sud et de l'Ouest,

(A LA NLLE ORLEANS)

Contre les Incendies et Risques Maritimes,

Rue Carondelet No 21.

Capital comptant $300,000.

Cette compagnie assure contre les incendies, les périls de la mer et de la navigation intérieure.

JAMES LONGSTREET, Président.

C. WILLIAMS, Secrétaire. 17 oct—1m PP

NOUVEAU DEBALLAGE.

GRANDE REDUCTION DE PRIX pour cause de calme dans les affaires.

PEPIN & TURCOTTE

131.........RUE DU CANAL.........131

entre Royale et Bourbon.

REMERCIANT le public et leurs amis du bienveillant patronage accordé depuis l'ouverture de leur établissement, ont l'honneur de leur annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris, par les steamers Mexican et de la barque Winthrop du Havre [illegible] de New-York [illegible] un grand assortiment de [illegible] Ils attendent prochainement par les steamers "Pacific" et "Fire Queen" de Liverpool, une quantité d'articles que le manque d'espace les empêche d'énumérer. 28 oct—1m

E. L. E. BONNET,

62 RUE DE CHARTRES,

AU PREMIER,

OFFRE aux marchands de la ville et de la campagne un joli choix d'articles de

MODES ET NOUVEAUTÉS

à des prix très modérés. 21 oct—1m

GRAND DEBALLAGE DE

Articles de ménage, Porcelaine, Faïence, Cristaux, Verreries, Quincaillerie, &c., &c., &c.

E. F. MIOTON,

47, rue Royale, entre Bienville et Douane

Immense assortiment de marchandises choisies par M. MIOTON lui-même en

ANGLETERRE, BELGIQUE, AUTRICHE, FRANCE, ALLEMAGNE, BOHEME, ET AUX ETATS-UNIS

A vendre, en gros et en détail, aux plus bas prix du marché. 7 oct—1m

DEBALLAGE! DEBALLAGE!

C. JAUBERT & CO.,

90.........RUE DE CHARTRES.........90

WHOLESALE DRY GOODS.

FONT appel aux marchands de la ville et de la campagne sur l'immense stock si varié de marchandises étrangères et du pays qu'ils reçoivent dans ce moment et qu'ils offrent à des prix qui défient toute concurrence. 28 sept—3 m

CIGARES DE LA HAVANE.

500,000 VÉRITABLES cigares de la Havane, des marques les plus recherchées. C'est le plus fort stock qu'il y ait en ville. Il est offert en Douane, ou avec les droits payés, à des prix raisonnables.

EGALEMENT—20,000 paquets cigarettes reçus récemment de la Havane, de la fabrique HONRADEZ. Chaque paquet coûte 16 sous.

A vendre par PRATS & PEGANT, en liquidation, 14 oct—1m PP. Rue Carondelet, No 5

Importation directe.

CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St-Philippe viennent de recevoir par la Canova, un magnifique assortiment d'articles convenables

AUX DISTILLATEURS:

Absinthe grande, Absinthe petite, Hysope, Mélisse, Huile d'anis vert, Huile de baies de genièvre, allemande et française, Huile d'amandes amères, Huile de noyau, Huile de Fenouil, Huile de Marasquin, Pâte-alcool et pâte-sirop, &c., &c.

AUX TEINTURIERS:

Aniline bleu de lumière, Aniline rouge, Aniline violet pensée, Acide picrique cristallisé, Do do en pâte, Cochenille ammoniacale, Carmin d'indigo, Sirop de Guatemala, Sel d'étain, &c. &c. &c.

AUX PHARMACIENS.

Camomille romaine, Camomille allemande, Pieds de chats, Douce amère, Bourrache, Coquelicots, Mauve, Verveine, Racine de guimauve, Saponaire, Tilleul mondé, Pavots grands, &c, &c, &c. 16 oct—1m

A VENDRE.

UN café restaurant situé dans un beau quartier du Second District et bien achalandé. Pour de plus amples détails s'adresser au No 164 rue de Magasins. 13 oct—1 m PP

MAISON DOREE,

144.........Rue du Canal.........144.

M. JOHN STENNA a l'honneur de faire savoir au public que son grand Restaurant connu sous le nom de MAISON DORÉE sera ouvert de six heures du matin à minuit. On trouve invariablement chez lui tout ce que le marché renferme de plus délicat et de plus fin, ainsi que les vins et liqueurs de qualité supérieure à des prix modérés. 17 oct—1m PP

Boulangerie rue Bourbon.

J. BOUCÉ, propriétaire de la boulangerie rue Bourbon, No 60, prévient ses nombreux clients et le public qu'à partir de ce jour il tiendra constamment des pains de toutes qualités, ainsi que

Cream biscuits, Pic Nic Crackers, Soda, Cracknels, Sugar, Gingersnaps, Butter, Lemon crackers, Pilot bread, etc.

Tous les ordres qui lui seront confiés seront promptement exécutés. 3 nov—3f